

LA TUBERCULOSE ET LE TRAVAIL

« La tuberculose, toujours d'actualité »

Historique

La tuberculose, liée à un microbe, le bacille de Koch, reste la première cause de mortalité dans le monde avec 3 millions de décès par an.

Dans nos pays la tuberculose concerne surtout certaines populations à risque (séjour récent dans un pays où la tuberculose est fréquente, soignants, personnes en précarité, foyers d'hébergement).

Signes d'alerte

Vous travaillez dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers sociaux, les prisons... :

- Vous tousez, vous crachez.
- Vous êtes fatigué.
- Vous avez de la fièvre.
- Vous avez maigri.

Signes cliniques

- Primo-infection ou tuberculose latente : la personne atteinte peut ne présenter aucun symptôme en dehors d'une intradermoréaction positive.
- Tuberculose maladie :
 - La personne malade tousse, crache, a de la fièvre, maigrit.
 - La radiographie des poumons montre des lésions.
 - La personne est contagieuse en toussant, crachant, éternuant, parlant.



EN SAVOIR PLUS :

www.inrs.fr

prévention et prise en charge de la tuberculose en France (document médicotechnique TC96).

CONDUITES À TENIR

PROTECTION COLLECTIVE : PAR L'EMPLOYEUR

- ▶ En milieu de soins : prévoir un nombre suffisant de chambres d'isolement, signalées et fermées. Elles seront parfois mises en dépression. Les déplacements du malade hors de sa chambre doivent être limités. Les locaux où sont admis les malades doivent être régulièrement aérés.
- ▶ Information et suivi des personnes exposées du fait de leur travail :
 - primovaccination par le BCG obligatoire.
 - intradermoréaction obligatoire à l'embauche dans la profession.
 - intradermoréaction et radiographie des poumons recommandées tous les 2 ans dans les services à risque élevé (plus de 5 cas de tuberculose maladie par an).
 - traitement d'une tuberculose maladie, enquête d'entourage et déclaration obligatoire auprès des autorités sanitaires.

PROTECTION INDIVIDUELLE : TOUS CONCERNÉS

- ▶ Portez un appareil respiratoire de protection type FFP2 lors des contacts avec les malades. Il doit être également porté par les visiteurs, même si le malade n'est pas dans sa chambre. Il doit être retiré à l'extérieur de la chambre.
- ▶ Attention : les masques de soin ne sont pas protecteurs.
- ▶ Traitement éventuel d'une infection tuberculeuse asymptomatique afin de diminuer le risque de passage vers une tuberculose maladie.
- ▶ La proximité et la durée du contact avec la personne malade déterminent les personnes à risque et leur suivi. Ce suivi est réalisé par 2 intradermoréactions à 3 mois d'intervalle et une radiographie des poumons tous les 6 mois pendant 2 ans.

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises